

## Loi sur les jeunes contrevenants

Le solliciteur général du Canada a déposé le mois dernier à la Chambre des communes un document énonçant les grandes lignes d'un projet qu'il espère présenter pendant la présente session pour remplacer la loi actuelle sur les jeunes délinquants.

"La nouvelle loi, indique M. Allan Lawrence dans son document, est le fruit de longues études et de consultations que le gouvernement fédéral a menées avec les représentants des provinces, les universitaires, les spécialistes et les praticiens dans le domaine de la justice pour les jeunes, les principaux groupes et associations, les organismes privés ainsi que la population."

La loi, appelée Loi sur les jeunes contrevenants, délaisserait le principe de *parens patriae* pour le principe de la responsabilité voulant que le jeune ait à rendre compte de son comportement. Tout en se préoccupant de la protection du public, elle mettrait l'accent sur des solutions sociales et communautaires aux problèmes de la délinquance juvénile.

Des principes de base seraient incorporés à la loi, en exposant l'esprit et l'intention et guidant son application judiciaire et la réalisation de ses objectifs.

L'une des dispositions importantes de la nouvelle loi consiste à porter l'âge de la responsabilité criminelle de sept (comme c'est le cas actuellement) à 12 ans. Il est en outre proposé que la nouvelle loi établisse un âge maximal d'application uniforme partout au Canada. A cet égard, la proposition fédérale préconise que la nouvelle loi soit applicable jusqu'au seizième anniversaire du délinquant.

D'autres dispositions de la nouvelle loi portent sur le rôle des parents, le recours à un avocat et d'autres mesures de protection, la détention des jeunes avant le procès, le droit d'appel et la publicité des audiences du tribunal des jeunes.

En outre, la nouvelle loi prévoirait l'utilisation plus fréquente des évaluations et des rapports prédécisoires, contrôlerait la tenue et l'utilisation des dossiers du tribunal des jeunes, autoriserait et régirait les relevés dactyloscopiques et la photographie, et instituerait une procédure complète de révision judiciaire des décisions. Elle sanctionnerait le recours à la sélection et à la déjudiciarisation et offrirait des solutions de rechange à la sentence.

## Le secrétaire général de l'OTAN satisfait de la participation du Canada



Forces canadiennes — MCpl Bryantowich

*Le ministre canadien de la Défense nationale, M. Allan McKinnon (quatrième en partant de la gauche) rencontre les membres du comité politique lors de la session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord.*

Au terme d'une visite de cinq jours à Ottawa, à l'occasion de la 25e session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord (composée de parlementaires des 14 pays qui forment l'OTAN ainsi que de parlementaires français), le secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns, a fait part le 30 octobre de sa vive satisfaction à propos de la participation du Canada à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

A la suite de la Rencontre, M. Luns a consacré deux journées à des entretiens avec des représentants du gouvernement canadien. Ces discussions, a-t-il indiqué, lui ont permis de constater la vigueur de l'engagement canadien à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Lors de l'ouverture de la Rencontre, M. Clark avait annoncé dans son allocution que le Canada augmenterait de 3 p.c. annuellement, jusqu'en 1984, en termes réels, son budget de défense nationale qui dépasse présentement \$4 milliards par année. Il avait signifié également le soutien de son gouvernement au traité Salt-2 sur la limitation des armements stratégiques ainsi qu'à la modernisation des armes nucléaires tactiques en Europe de l'Ouest.

Selon le premier ministre, l'OTAN joue un double rôle pour le Canada. D'abord,

il s'agit d'une alliance militaire qui complète la participation canadienne à la défense de l'Amérique du Nord, ensuite l'OTAN constitue un mécanisme de consultation fort important pour le Canada qui peut ainsi faire valoir ses points de vue sur nombre de sujets de grande importance.

L'effort de modernisation des Forces armées canadiennes, par l'achat de nouveaux chars d'assaut, d'avions de patrouille maritime à long rayon d'action, d'avions de combat ainsi que des frégates lance-missiles, a fait dire à M. Luns que le Canada consolidait sa capacité de participer à la défense de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord.

La décision des parlementaires de l'alliance de l'Atlantique Nord d'appuyer la modernisation des armes nucléaires tactiques en Europe de l'Ouest ainsi que le soutien qu'ils ont apporté au traité Salt-2 ont fait dire à M. Luns que le sommet d'Ottawa avait donné d'excellents résultats.

M. Luns a de plus noté l'importance qu'accordaient les membres européens de l'OTAN à la contribution canadienne, même si la proximité de la puissance américaine donnait l'impression "que l'on ne se rend pas compte du rôle du Canada"